

CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE-MARITIME : partenaire des mairies et collectivités du département

Le **CDG 17** propose une formation en alternance au métier de « secrétaire de mairie ». Il assure également un accompagnement technique et multiple aux collectivités en fonction de leurs besoins dans la gestion des ressources humaines. Le point avec Alexandre Grenot, Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, Maire des Gonds, Vice-Président de la CDA de Saintes, et Vice-Président du Département de la Charente-Maritime.



© Marion Bertin

Maire des Gonds

Président du CDG17

Comment le CDG17 intervient-il auprès des secrétaires de mairie et en soutien des maires sur le territoire de la Charente-Maritime ?

Le CDG17 a mis en place depuis 2001 la formation en alternance « secrétaire de mairie » avec l'objectif de disposer de personnel pouvant être mis à disposition auprès des communes dans le cadre d'une convention, avant de leur permettre de pourvoir des postes pérennes plus facilement, et répondant ainsi aux besoins des collectivités en personnel administratif qualifié et aux enjeux du service public local assuré par les communes. En complément de ce dispositif, le CDG17

propose également aux collectivités une mission ponctuelle d'accompagnement de l'action administrative pour l'élaboration d'un dossier précis, ou dans le cadre d'un conseil/accompagnement. Il s'agit ainsi de sécuriser le cadre d'action des mairies, maillons de proximité de l'action de l'Etat.

Concrètement, pouvez-vous donner un exemple d'intervention dans le cadre de la mission d'accompagnement de l'action administrative du CDG17 ?

À la suite du séisme que notre département a connu le 16 juin 2023, notre chargée de mission est intervenue auprès de la commune de Cram-Chaban aux côtés de la secrétaire de mairie en place. Elle a ainsi contribué au bon fonctionnement administratif de la mairie en dépit de la situation de crise, qu'élus et services devaient gérer.

Dans quel contexte général s'inscrit cette mission ?

La nécessité d'assurer une mission d'intérêt général et de répondre aux attentes de la population, la technicité et la diversité croissantes des missions assurées par les secrétaires de mairies dont la moyenne d'âge impliquera un renouvellement démographique dans les prochaines années, sont autant de facteurs conduisant le CDG17

à assurer cette prestation pour les collectivités de notre territoire. Le métier de secrétaire de mairie reste peu connu même s'il vient d'être valorisé statutairement.

Quelles sont vos propositions pour pallier le manque d'attractivité du métier ?

Notre priorité reste de proposer une offre de formation avec des acteurs locaux, adaptée à notre territoire et ses problématiques, et d'accueillir des personnes en évolution professionnelle.

D'autres dispositifs sont à l'étude ! En décembre dernier, le CDG17 a signé une convention de partenariat avec La Rochelle Université, pour travailler sur la création d'un diplôme universitaire porté par La Rochelle Université, sur les Métiers Administratifs des collectivités territoriales proposant un module spécifique sur la gestion des espaces littoraux et naturels mais également pour associer la faculté de droit à la formation « secrétaire de mairie ». De plus, le CDG17 anime le réseau des secrétaires de mairie à l'échelle départementale. Ainsi, l'ensemble de ces dispositifs permettent d'attirer et valoriser des profils nécessaires au développement du territoire et d'ouvrir les portes à un public plus jeune.